

Image not found or type unknown



## Manque d'activité dans l'entreprise

Par **alamex**, le **09/02/2015** à **02:50**

Je suis formateur depuis 4 ans dans une entreprise, mon activité est de travailler pour un client de mon employeur, or ce client interrompt son contrat à la fin de l'année. Je n'aurai donc plus d'activité, j'ai 58 ans, un licenciement économique est-il envisageable ? Merci

Par **P.M.**, le **09/02/2015** à **08:57**

Bonjour,

Ce qui devrait être envisageable, c'est un reclassement ou plutôt de vous attribuer un nouveau client mais si cela s'avère impossible, une procédure de licenciement économique devrait être respectée...